

Affaire suivie par :
Madame Anne CHIANG

LE MAIRE

PROCES-VERBAL

CHRISTIAN DEMUYNCK

L'an deux mille vingt trois

Le vendredi 14 avril

A 8h30

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

14 avril 2023

Crèche Abbé Pierre
6 avenue Michel Debré
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Il est rappelé que lors de sa visite, la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité procède à un examen ponctuel de l'établissement et des installations techniques concourant à la sécurité contre l'incendie.

Cette visite n'a pas un caractère exhaustif.

Conformément aux dispositions de l'article R.143-43 du Code de la Construction et de l'Habitation, les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions du règlement de sécurité prévues à l'article R.143-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.

En tout état de cause, le chef d'établissement reste seul responsable de la sécurité de ses locaux.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*

UF MM TF

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Poursuivant le présent procès-verbal

Participaient à la visite :

Représentant Monsieur le Maire
Monsieur François TAGLANG

Représentant Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris
Major Laurent FOUCHERES

Représentant Madame La Commissaire
Excusé

Services Techniques
Madame Mélanie MARTIN

Assistait également à la visite

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

14 avril 2023

Crèche Abbé Pierre
6 avenue Michel Debré
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Directrice de l'établissement
Madame Liliana DOS SANTOS

Il s'agit d'une crèche implantée au rez-de-chaussée d'un bâtiment d'habitation R+8 accessible par le 6 avenue Michel Debré et le 1 rue Charles Cathala.

L'établissement comprend plusieurs salles de repos et d'éveil, un office de réchauffage, des locaux techniques divers, des locaux réservés au personnel, et un jardin de 400 m² environ.

Le chauffage est réalisé au moyen d'un plancher chauffant, alimenté par chaudière électrique.

L'établissement possède un éclairage de sécurité par blocs autonomes ainsi qu'un équipement d'alarme de type 3.

Effectif du public susceptible d'être admis :

- Public	:	50 personnes
- Personnel	:	15 personnes

EFFECTIF TOTAL : **65 personnes**

CLASSEMENT : Etablissement de **type R de 5ème catégorie**, assujetti à la réglementation de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié.

La commission communale de sécurité et d'accessibilité a été informé que la chaufferie était hors service et que celle-ci sera refaite en totalité dans l'année 2023.

La commission communale de sécurité et d'accessibilité a pris connaissance des documents suivants :

- rapports de vérifications périodiques des installations électriques, code du travail et ERP établis par l'organisme agréé

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

CF MM TF

QUALICONSULT en date du 22 février 2023 avec levée des observations par la société LUMAGE en date du 29 mars 2023

- rapports de vérifications périodiques des installations de moyens de secours contre l'incendie et du système d'alarme établi par l'organisme agréé DEKRA en date du 24 février 2023 avec observations
- rapports de vérification des moyens de secours établis par la société IPS en date du 31 mars 2023
- rapport d'exercice d'évacuation en date du 23 mars 2023
- registre de sécurité

Au cours de la visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité a fait procéder aux essais suivants en situation de coupure générale électrique par action de l'arrêt d'urgence situé dans l'entrée de l'établissement :

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

14 avril 2023

Crèche Abbé Pierre
6 avenue Michel Debré
93360 NEUILLY-PLAISANCE

- Vérification de l'éclairage de sécurité
- Action sur un déclencheur manuel situé à l'entrée entraînant sans temporisation la diffusion de l'alarme sonore dans tout l'établissement
- Vérification du déverrouillage des issues équipées de fermeture électromagnétique et du portillon d'accès depuis la rue
- Essai du téléphone filaire

En situation électrique normale :

- Action sur le déclencheur manuel des issues de secours entraînant le déverrouillage de la porte d'entrée

Le résultat de ces essais s'est révélé satisfaisant à l'exception du fonctionnement de deux BAES (bureau de la direction et dortoir salle Barbe à papa).

A l'issue de la visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité émet un **AVIS FAVORABLE** à la poursuite de l'activité de l'établissement.

Elle demande la réalisation des prescriptions suivantes :

- 1/ remettre en fonctionnement les BAES défectueux
- 2/ proscrire l'utilisation de **convecteurs électriques mobiles** (pour une utilisation ponctuelle ceux-ci doivent être fixés)
- 3/ assurer l'ouverture complète des issues de secours (porte d'entrée)
- 4/ assurer l'ouverture de la porte coulissante du réfectoire
- 5/ assurer en permanence la vacuité des circulations et des issues de secours
- 6/ lever les prescriptions des rapports précités et surtout le changement de la batterie de l'alarme
- 7/ identifier sur le report d'alarme les zones d'alarme
- 8/ retirer le BAES situé au dessus de la baie vitrée au niveau du plan de change de la salle « Barbe à papa »

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

9/ assurer le réglage de l'ensemble des ferme-portes de manière à obtenir la fermeture complète des portes
10/ interdire tout système de calage empêchant la fermeture des portes à fonction d'isolement (lingerie)

Et les membres de la commission communale de sécurité et d'accessibilité signent avec nous le présent procès-verbal.

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

14 avril 2023

Crèche Abbé Pierre
6 avenue Michel Debré
93360 NEUILLY-PLAISANCE

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

UF MM TF 4